

N° 300-344-1-08-000068-7

Chef n° 1

DÉFENDEUR

Corporation General Mills Canada  
7400, boul. des Galeries d'Anjou, bureau 640  
Anjou (Québec) H1M 3M2

POURSUIVANT

Le Directeur des poursuites criminelles  
et pénales  
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450  
Québec (Québec) G1K 8W4

Date de naissance :

Dossier OPC : 2044199.001

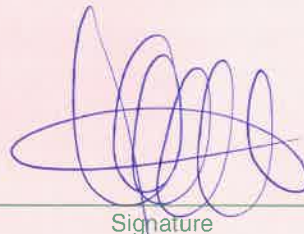
J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante :

À Montréal, district de Montréal,

Entre le 5 octobre 2007 et le 13 novembre 2007, étant un commerçant, a fait de la publicité à but commercial destinée à des personnes de moins de 13 ans, en diffusant sur le site Internet "www.luckycharms.ca", comprenant une publicité relative à des céréales de marque Lucky Charms, commettant ainsi une infraction prévue à l'article 277a de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1), en contrevenant à l'article 248 de cette loi.

Amende minimale: 2 000,00 \$

Me Jean-Louis Renaud - OP-1420  
Personne autorisée par le poursuivant

  
Signature

4 décembre 2008  
Date

Date de signification  
du constat

Lorsque signifiée par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe

Celle-ci : Date :

Heure :

OU lorsque signifiée par :  huissier  agent de la paix

Signature :

AVIS DE RÉCLAMATION

Peine réclamée : 2 000,00 \$ + Frais : 500,00 \$ + Contribution : 10,00 \$ = Montant total réclamé : 2 510,00 \$

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale :

Si une peine plus forte que la peine minimale est réclamée, le défendeur qui transmet un plaidoyer de culpabilité en contestant la peine plus forte réclamée n'est pas tenu de transmettre le montant total d'amende, de frais et de contribution réclamés.

Office  
de la protection  
du consommateur

Québec 

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ  
OU DE NON-CULPABILITÉ  
(Voir instructions au verso)

Corporation General Mills Canada  
7400, boul. des Galeries d'Anjou, bureau 640  
Anjou (Québec) H1M 3M2

Dossier OPC : 2044199.001

À l'infraction décrite au constat n° 300-344-1-08-000068-7 - chef n° 1, je soussigné(e) plaide :

- Coupable ;  
 Coupable, mais je conteste la peine plus forte réclamée ;  
 Non coupable.

Signature du défendeur (Personne morale, voir verso)

Date

Qualité

Si nouvelle adresse, l'inscrire :  
N-400 (C) (07-03)